







Mercredi 12 juillet 2017

Chers collègues,

Les associations des maires de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, en partenariat avec l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, vous invitent à une journée sur :

## Le maire face aux risques :

incendie, inondation, tempête ... que faites-vous dans ces situations ?

## Jeudi 28 septembre 2017 de 9h à 17h

Au centre intercommunal Laxou-Maxéville, 23 rue de la Meuse à LAXOU (54520)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est fortement recommandé pour toutes les communes et **obligatoire depuis 2007** pour les communes soumises à un risque majeur identifié par un plan de prévention des risques naturels approuvé ou par un plan particulier d'intervention pour les risques technologiques. Le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Avoir un plan communal de sauvegarde opérationnel est donc vivement recommandé afin de ne pas être pris au dépourvu! Tempête, inondation, chute de neige abondante, glissement de terrain, incendie...votre commune sait-elle comment faire pour affronter au mieux ces catastrophes? Avez-vous prévu de mutualiser des moyens au sein de votre communauté de communes?

Par des témoignages de collectivités, l'accent est mis sur les échanges d'expériences et de savoir-faire pour trouver des réponses efficaces face aux situations d'urgence. Un focus sera également fait sur la défense extérieure contre l'incendie. Retrouvez le programme détaillé de cette rencontre sur notre site <a href="www.adm54.asso.fr">www.adm54.asso.fr</a> rubrique « Rendezvous ».

L'inscription est obligatoire et payante : une participation de 15 € par participant est demandée ; l'AFPCN prenant à sa charge une grande partie des frais de restauration et de duplication des supports.

Vous voudrez bien retourner au secrétariat de l'AFPCN (19 avenue du Maine - 75732 Paris cedex 15 - *Tél.* : 01.45.49.88.36 – *Mail* : contact@afpcn.org) le bulletin de participation avant le 21 septembre 2017 (dernier délai). Je vous remercie de votre compréhension et de votre diligence.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, je vous prie de croire, Chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rose-Marie FALOUE

Maire de AZERAILLES
Présidente de l'Association des maires
de Meurthe-et-Moselle

Association des maires de Meurthe-et-Moselle ■ Site Sadoul ■ 80, boulevard Maréchal Foch ■ CS 11045 ■ 54522 LAXOU CEDEX Tél.: 03 83 28 54 00 ■ Fax: 03 83 28 96 96 ■ Internet: www.adm54.asso.fr

N° SIRET : 315 565 614 000 31 Code NAF : 9499 Z